

APPEL A PROJETS 2022-2023 **Soutien à l'objectif 100% EAC-Egalité des chances**

La DAAC lance un appel à projets via l'application ADAGE auprès des écoles, collèges et lycées publics de l'académie de Nice dans le cadre du soutien financier attribué par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les demandes doivent être saisies sur ADAGE **pour le 28 septembre 2022**.

Cet appel à projets « Soutien à l'objectif 100% EAC-Egalité des chances » s'adresse à tous les lycées professionnels de l'académie, ainsi qu'aux écoles et établissements relevant des publics et territoires prioritaires faisant partie des réseaux d'établissements suivant :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| - Menton-Roya | - Sud-Sainte-Baume |
| - Vallées du Paillon | - Verdon-Sainte-Baume |
| - Au pied des Baous | - Caramy-Provence-Verte |
| - La Montagne | - Argens-Verdon |
| - Golfe de Saint-Tropez | - L'Argens |

Attention : Ne seront pas recevables :

- Les projets dont la demande dépasse 500€ (la case « Reste à financer » dans le budget à construire sur Adage indique la somme demandée dans le cadre de l'appel à projets),
- Les projets qui ne sont pas validés par le chef d'établissement ou l'IEN de circonscription,
- Les projets qui ne reposent pas sur les 3 piliers de l'EAC, développer les *connaissances*, la *pratique* artistique et la *fréquentation* des œuvres et des artistes. (<https://eduscol.education.fr/1851/education-artistique-et-culturelle>),
- Les projets qui ne sont pas construits en partenariat avec une structure culturelle (musées, sites patrimoniaux, médiathèques, service des archives, théâtres, associations, parcs naturels, etc.),
- Les projets des écoles et établissements ne faisant pas partie des réseaux cités ci-dessus,
- Les projets des écoles et établissements qui n'ont pas participé au recensement sur Adage en 2021-2022

Les projets s'inscrivent dans les orientations nationales de l'EAC « **Lire, regarder, chanter, créer** » déclinées dans les dispositifs soutenus par la DAAC, présentés ci-après.

Pour candidater à l'un de ces dispositifs, il est impératif d'indiquer dans le titre du projet déposé sur Adage le nom du dispositif au début en majuscule.

Remarques importantes :

- Cet appel à projets n'a pas vocation à financer des voyages.
- Cet appel à projets ne peut pas porter sur l'achat de fonds d'ouvrages pour les bibliothèques, CDI et BCD.
- Cet appel à projets n'a pas vocation à financer des projets ponctuels ou qui ne concernent que peu d'élèves.
- Un état des dépenses sera demandé pour justifier de l'utilisation des crédits sollicités.

- Le tiers opérateur culturel doit **impérativement** être :
 - une structure du territoire reconnue par la DRAC et recensée dans ADAGE.
 - une association complémentaire de l'enseignement public ayant reçu un agrément national ou académique
 - ou un artiste titulaire d'une attestation de compétence délivrée par la DRAC.

Tout dossier déposé doit avoir préalablement reçu la validation de l'IEN 1^{er} degré ou du chef d'établissement.
Dans le 1er degré, les crédits sont alloués aux associations départementales de l'OCCE par convention à destination du compte coopératif de l'école.

Une commission académique se réunira début octobre pour examiner les projets.

Dispositif régional Musique

Appel à projet scolaire 2022-2023

Le dispositif régional Musique est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Développer la pratique collective en particulier le chant choral
- ✓ Renforcer la pratique vocale collective dans le cadre de projets artistiques forts
- ✓ Favoriser la rencontre avec des œuvres, des artistes reconnus, des festivals et des structures culturelles
- ✓ Encourager la création à travers la fréquentation d'artistes et de compositeurs reconnus
- ✓ Soutenir les projets innovants

Objectifs :

- Placer l'élève au cœur des dispositifs : élève chanteur, artiste, créateur, compositeur, auteur, interprète...
- Découvrir des lieux de créations et de spectacles ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation de professionnels
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire.

Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'un lieu ou d'une structure labellisée ou la rencontre avec des artistes, des compositeurs reconnus (musiciens rattachés à une structure labellisée, à un festival reconnu par la DRAC ou titulaire du diplôme d'état ou du CA ou titulaire du D.U.M.I ou ayant une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles)
- Prévoir une restitution publique

Dispositif académique
« Lecture, écriture et pratiques orales »

Appel à projet scolaire 2022-2023

I/ « L'atelier du lecteur » en quatre questions.

Quoi ?

Impulser, organiser et de partager différentes pratiques de lecture. Les pratiques les plus anciennes pouvant être ré actualisées avec les supports et outils contemporains. L'atelier peut être lieu de découvertes des métamorphoses de l'écrit et de la lecture sur différents supports, témoignant de différentes époques.

Qui ?

Les équipes pourront associer, parents, amis et la communauté scolaire.

L'atelier s'appuiera sur :

- un **partenariat, notamment avec les auteurs, libraires, professionnels du livre, de l'écrit et de la parole**,
- les ressources et compétences des **bibliothèques et médiathèques de proximité**, les fonds contemporains et ceux du patrimoine, les archives municipales et départementales.

Comment ?

Les modalités sont laissées à la libre appréciation des enseignants de toutes disciplines et des CPE selon leurs objectifs éducatifs.

L'atelier est fondé sur **le partage à partir de lectures** (tous genres confondus, de la fiction à la poésie en passant par le domaine des essais), il s'agit de développer le goût de la lecture, l'esprit de réflexion et le désir de partage.

Quand ?

Les élèves et leurs équipes pourront s'appuyer sur le calendrier des **dispositifs existants** (prix et concours, moments forts, résidences d'écriture) et se rapprocher du réseau du livre de proximité, notamment des bibliothèques et médiathèques pour organiser des actions autour de la lecture selon les programmations de nos partenaires.

Vous proposerez une valorisation des actions lors de la « Nuit de la lecture » au mois de janvier.

Quelques pistes

-Atelier de lecture visant à partager des expériences et des rencontres singulières :

« Les livres qui m'ont fait »,

« Je déballe ma bibliothèque »

-Lectures en réseau

Pratiques contextualisées de l'éloquence

-Lire devant une œuvre d'art

-Quart d'heure de lecture

-Tournoi » visant à inciter à la lecture,

-Echanges, débats à partir d'un thème et d'un corpus et dans le cadre de rencontres avec un auteur

-Cadeau lecture

-Lectures intergénérationnelles

-Expérimenter les « pouvoirs de la parole » à partir d'un corpus de textes

Trouver un intervenant : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/annuaire-recherche> et sur la base ADAGE, onglet « partenaires » dans le menu « ressources »

Dispositif Arts visuels
« Elèves passeurs de culture »

Appel à projet scolaire 2022-2023

Le dispositif « Elèves passeurs de culture » est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice en partenariat avec les musées et centres d'art du territoire.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Développer la pratique artistique collective en mettant les élèves en situation de médiateurs,
- ✓ Favoriser la rencontre avec des œuvres, des artistes reconnus, des événements (expositions, Nuits européennes des musées 1% artistique ...) et des structures culturelles,
- ✓ Encourager la création à travers la fréquentation des œuvres, des artistes et des professionnels de la médiation culturelle ;
- ✓ Soutenir les projets innovants et/ou de liaison inter-cycle et/ou projets de réseaux.

Objectifs :

- Susciter la rencontre avec des œuvres d'arts, éduquer le regard des élèves face aux œuvres et aux objets de culture et accroître leur connaissance des collections ;
- Proposer aux élèves qui auront travaillé sur une ou plusieurs œuvres, de devenir médiateurs, "passeurs de culture" ;
- Renforcer les liens entre établissements scolaires et musées d'un même territoire par un travail collaboratif et développer la familiarité des élèves avec les musées.

Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les œuvres sont choisies conjointement par les musées et les équipes pédagogiques. Elles engagent un travail d'appropriation sur un temps long, puis une interprétation conçue et mise en œuvre par les élèves sous la conduite de leurs professeurs, des médiateurs culturels, éventuellement un artiste, et qui permet de travailler en interdisciplinarité. Les classes participantes, en lien avec les musées, choisissent librement la forme d'expression qu'elles souhaitent développer pour la restitution finale.

Les projets proposés devront :

- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'une structure culturelle labélisée (Centres d'art, Fonds Régional d'Art Contemporain, Musées de France, Réunion des Musées Nationaux, Centre des Monuments Nationaux). Les artistes pouvant intervenir dans le cadre du dispositif « Elèves Passeurs de culture » doivent être en lien avec la structure labellisée impliquée dans le projet, être titulaire d'une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles ou être membre d'une association agréée par l'éducation nationale.
- Prévoir une restitution publique.

Dispositif Tous domaines EAC
« Ateliers d'artiste en établissement »
Appel à projet scolaire 2022-2023

Ce dispositif se décline dans tous les domaines de l'éducation artistique et culturelle :

- Arts visuels, cinéma, photographie, création numérique
- Arts du spectacle vivant
- Livre, écriture, oralité
- Patrimoine, mémoire
- Culture scientifique et technique
- Patrimoine archéologique
- Musique, chant choral

Objectifs :

- Développer **la rencontre avec les œuvres** par la découverte d'un processus de création,
- Développer **la pratique artistique** à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir et **la construction d'un jugement esthétique**
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer l'intervention d'artistes rattachés à une structure labellisée ou titulaire d'une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou être membre d'une association agréée par l'éducation nationale
- Prévoir une restitution publique.

Dispositif académique Cinéma

Appel à projet scolaire 2022-2023

Le dispositif académique cinéma est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Développer la pratique artistique collective en s'impliquant dans un processus de création cinématographique et vidéo (films, séries)
- ✓ Favoriser la rencontre avec des œuvres filmiques et/ou sérielles, des artistes reconnus, des festivals et des structures culturelles
- ✓ Encourager la création à travers la fréquentation de réalisateurs, de professionnels du cinéma et de la production, de critiques, de musiciens
- ✓ Soutenir les projets innovants et/ou de liaison inter-cycle et/ou projets de réseaux

Objectifs :

- Placer l'élève au cœur des dispositifs : élève scénariste, réalisateur, acteur ...
- Découvrir des lieux de réalisation et de projections ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation de professionnels
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels de l'académie de Nice.

Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'un lieu ou d'une structure labellisée ou la rencontre avec des artistes, des réalisateurs, des critiques, des professionnels du cinéma et des séries (artistes rattachés à une structure labellisée à un festival reconnu par la DRAC ou titulaire du diplôme d'État ou titulaire de l'agrément Education Nationale ou ayant une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles)
- Prévoir une restitution publique

Dispositif académique PatrimoineS

Appel à projet scolaire 2022-2023

Le patrimoine étant défini comme « l'héritage commun d'un groupe », ce dispositif cherche à resserrer le regard sur la notion : il accompagnera les projets et actions proposant une pédagogie différente voire innovante de valorisation des monuments, des savoir-faire, des traditions, etc. Depuis plusieurs années, il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers. Des exemples à consulter ici : https://www.pearltrees.com/daac_pm_nice, rubrique « projets académiques ».

Objectifs :

- (Re)Découvrir des lieux, des œuvres, des objets, des savoir-faire, des traditions, etc. ainsi que les métiers s'y rattachant;
- Acquérir des connaissances renouvelées sur le patrimoine régional et national, et établir un parallèle avec le patrimoine de proximité quand cela est possible ;
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers.

Les modalités pratiques : Ce dispositif s'adresse globalement aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées (selon les critères définis en préambule de cet appel à projets).

Les projets proposés devront :

- * Reposer sur un partenariat avec l'une des structures des réseaux professionnels et associatifs du patrimoine et de l'architecture, parmi lesquels :
 - Le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) dont sont membres Hyères, Fréjus, Grasse, Menton et les vallées de la Roya et de la Bévéra, et la Provence verte
 - Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Var et des Alpes-Maritimes,
 - Les parcs naturels Régionaux (PNR) et nationaux (PNN) dont une des missions est la valorisation du patrimoine de pays : PNR de la Sainte-Baume, PNR du Verdon, PNR des Pré-Alpes d'Azur, PNN de Port- Cros, PNN du Mercantour,
 - La Fondation du Patrimoine et toutes les autres associations dont l'objet est la préservation et la valorisation du patrimoine.
- * impliquer la fréquentation d'un lieu patrimonial et la rencontre avec un ou des professionnels
- * se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- * prévoir une restitution soit en établissement (production de ressource ou manifestation), soit au moment de l'une des manifestations nationales (Journées du Patrimoine, des Jardins, de l'Archéologie, Nuit des Musées...).

Les projets pourront en outre s'appuyer sur les programmes d'actions nationaux liés au patrimoine. Se reporter à la page Eduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/cid53087/patrimoine.html#lien4>

Dispositif académique Mémoires

Appel à projet scolaire EAC 2022-2023

Le dispositif Mémoires appuiera les actions et projets pédagogiques menés en lien avec des services d'archives (départementaux et municipaux), des associations (notamment le Souvenir Français), et des sites et musées (notamment en lien avec le ministère de la Défense), etc.

Objectifs :

- Permettre aux élèves une meilleure appréhension de l'histoire de leurs territoires à travers des démarches mémorielles de proximité ;
- Renouveler la dimension pédagogique des projets en lien avec la mémoire ;
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers.

Les modalités pratiques : Ce dispositif s'adresse globalement aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées (selon les critères définis en préambule de cet appel à projets).

Les projets proposés devront :

- Reposer sur un partenariat avec :
 - des services d'archives départementaux (83 et 06) et / ou municipaux
 - des associations, notamment le Souvenir Français et / ou l'ONAC-VG
 - des sites et musées, notamment Musée de Troupes de Marine de Fréjus, Mémorial du Débarquement de Provence, Cimetière Américain de Draguignan, nécropoles nationales, etc.
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Prévoir une restitution soit en établissement (production de ressource ou manifestation), soit au moment de l'une des manifestations nationales (Journées du Patrimoine, des Jardins, de l'Archéologie, Nuit des Musées...).

ATTENTION : ce dispositif ne pourra pas servir à financer des voyages d'une journée au Camp des Milles ; ces projets spécifiques peuvent être pris en charge pour les classes éligibles par le Pass culture (pour la billetterie, le transport reste à financer par l'établissement).

Dispositif académique Architecture

**Un partenariat Académie de Nice
Maison de la Ville et de l'Architecture (MAV) PACA**

"Viv(r)e l'architecture, un architecte dans la classe"

Appel à projet scolaire 2022-2023

Ce dispositif consiste en l'organisation d'intervention d'architecte auprès d'élèves pour parler des métiers et observer l'environnement bâti. Cette action consiste en la rencontre d'un architecte et d'une classe (de la maternelle au lycée) pour parler du métier et de la pratique de l'architecte au cours de l'année scolaire.

Objectifs :

- Éveiller les élèves à l'environnement bâti et à leur cadre de vie ;
- Permettre la découverte du processus de construction d'un projet d'architecture, ses contraintes, ses inspirations, etc.
- Elaborer des projets pluridisciplinaires ;
- Initier des projets à plus long terme sur ces thèmes et diversifier les approches du fait architectural (étalier d'écriture, danse, photographie...).

Les étapes du projet :

- Novembre – décembre 2022 : Co-construction du projet entre l'enseignant, l'architecte et la MAV ; cela permet d'affiner les objectifs spécifiques à la classe participante ; entre novembre et décembre 2022
- Décembre à mai (3 séances) 2022-23 : interventions de l'architecte dans les classes et sur site: cela peut donner lieu à une balade architecturale, la fabrication de maquettes, des prises de vue, des dessins, etc.
- Mai-juin 2023 : restitution des projets pédagogiques sur Archipedagogie.org et / ou à l'occasion d'événements spécifiques

Les modalités pratiques :

- Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des collèges ou des lycées (*dans le périmètre des critères définis en préambule*).
- Engagement de 6h d'intervention en 3 séances, dont la seconde peut consister en une visite extérieure aux abords de l'établissement scolaire ou plus loin selon le projet.
- Les projets proposés devront se dérouler pendant l'année scolaire en cours et permettront des productions qui seront valorisées en ligne ou à l'occasion des événements nationaux (Journées Nationales de l'Architecture), régionaux ou locaux.
- La MAV PACA met à disposition des classes des outils ludiques pour aborder l'architecture (jeux de plateaux par ex).

Sites utiles pour préparer votre projet

<https://www.ma-lereseau.org/maisons/maison-de-larchitecture-et-de-la-ville-paca>

<https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/NT-transmettre-l-architecture-contemporaine-12745-12019.pdf>

<http://www.archipedagogie.org/>

<https://architecturesenligne.org/>

Dispositif académique Culture scientifique

Appel à projet scolaire 2022-2023

Le dispositif académique Culture Scientifique est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements scientifiques et culturels de l'académie de Nice, du réseau régional Culture Science ou certains établissements transfrontaliers.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Eaux souterraines (interacadémique) avec les universités AMU et UCA et la Fédération Française de Spéléologie
- ✓ Adopt a float avec l'Institut de la Mer de Villefranche
- ✓ Explorateur et Citoyen des Mers avec le Musée Océanographique de Monaco
- ✓ Solstice ou Lucie, Scientifique toi aussi, avec le CEA
- ✓ Rencontres Sciences et Cinéma dans l'académie
- ✓ Soutien aux projets EAC innovants en lien avec un ou des membre(s) du réseau régional Culture Science

Objectifs :

-Montrer l'interaction entre la science et les autres domaines culturels, aborder ces domaines dans leur dimension scientifique ou porter un regard culturel sur la méthodologie scientifique, acquérir de nouvelles connaissances

-Découvrir des lieux, des œuvres et des objets en relation avec la recherche scientifique ou les innovations technologiques, ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation des professionnels.

-Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels et scientifiques de l'académie de Nice ou du réseau régional Culture Science.

Les modalités :

Ce dispositif s'adresse globalement aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- s'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif

-se dérouler pendant l'année scolaire en cours

-impliquer la fréquentation d'un lieu scientifique ou d'une structure labellisée et la rencontre avec un ou des professionnels de structures agréées

-prévoir une restitution soit en établissement (production de ressource ou manifestation), soit au moment de l'une des manifestations nationales (Fête de la Science, Semaine du Cerveau, Journées de l'Archéologie, du Patrimoine, des Jardins, Nuit des Musées ...).

Dispositif académique Arts du spectacle vivant

Appel à projet scolaire 2022-2023

Le dispositif académique Danse, Théâtre, Arts du cirque, marionnettes, Théâtre de rue est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Développer la pratique artistique collective en s'impliquant dans un processus de création chorégraphique ou dramaturgique
- ✓ Renforcer la pratique de la danse ou du théâtre en création, du cirque des arts de la marionnette, du théâtre de rue dans le cadre de projets artistiques et culturels structurants.
- ✓ Favoriser la rencontre avec des œuvres, des artistes reconnus, des festivals et des structures culturelles
- ✓ Encourager la création à travers la fréquentation d'artistes (chorégraphes, metteurs en scène, comédiens, circassiens, marionnettistes)
- ✓ Soutenir les projets innovants et/ou de liaison inter-cycle et/ou projets de réseaux

Objectifs :

- Placer l'élève au cœur des dispositifs : élève danseur, circassien, artiste, créateur, interprète...
- Découvrir des lieux de créations et de spectacles ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation de professionnels
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire.

Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'un lieu ou d'une structure labellisée ou la rencontre avec des artistes (artistes rattachés à une scène labellisée à un festival reconnu par la DRAC ou ayant une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles ou membre d'une association ayant reçu un agrément académique de l'éducation nationale)
- Prévoir une restitution publique